

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 16740

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 10, insérer l'article suivant:**

La Nation se fixe pour objectif d'atteindre un niveau du montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées équivalent à 1128 euros net.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"À travers cet amendement, nous proposons la revalorisation du minimum vieillesse, désormais appelé allocation de solidarité aux personnes âgées, pour qu'aucun de nos aînés ne vivent sous le seuil de pauvreté. En effet, 10 % des plus de 75 ans vivent sous le seuil de pauvreté, et les revenus des retraités diminuent. Ainsi, le minimum vieillesse, de 48 % du revenu médian pourrait en être de 36 % en 2050, très au-dessous du seuil de pauvreté, estimé à 1128 euros. Une personne sur deux pouvant bénéficier de l'Aspa n'en fait pas la demande. Les mesures du gouvernement sont bien en dessous des besoins des retraités. Nous proposons donc de fixer cette aide à 60% du revenu médian, pour ne pas persister à paupériser celles et ceux qui auront eu des petites carrières, des trajectoires non linéaires ou des carrières «□hachées□»."